

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/11/2024 - B2024/017905 - 1990 B 00229 - 353 819 626 - 2 B IMMOBILIER

B17905

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER (1 | 2 |)

Adresse de l'entreprise : 306 RUE DES PELICANS 30000 NIMES Durée de l'exercice précédent * (1 | 2 |)

Numéro SIRET * 3 5 3 8 1 9 6 2 6 0 0 0 5 5 Néant

Exercice N clos le. 31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 000	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	59 206	
	Immobilisations en cours	AV	AW	36 622	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CC	CV	550	
	Créances rattachées aux participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BF		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)	BJ	61 756	38 622	23 134	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BI	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	3 367
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	120 000
		Autres créances (1)	BZ	CA	464 782
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Disponibilités	CF	CG	151 705
DIVERS	Charges constatées d'avance (1) *	CH	CI	195	
	TOTAL (III)	CJ	740 048	740 048	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
		Pertes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Pertes de conversion actif *	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	801 804	38 622	763 182	

Renvois : (1) Dont deux au bail ; (2) Part à court terme des immobilisations financières nettes ; CP ; (3) Part à plus d'un an ; CR

Classe de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)	DA		7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		683 178
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		33 285
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)			DI
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV		539
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 651
	Dettes fiscales et sociales	DY		33 145
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)			EC	38 335
Écarts de conversion passif *			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	763 182
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		38 335	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certificat conforme
2B Promotion immobilière
 30900 NIMES
 Tél. 04 66 84 01 62
 e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 819 226 00055 - Naf 6831Z
 SAS inscrite au RCS Nîmes

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise :		2E IMMOBILIER		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	139 499	FH		FI	139 499
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	139 499	FK		FL	139 499	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	30 596	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	170 103
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 382	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(3 367)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	86 246	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 518	
	Salaires et traitements *					FY	44 685	
	Charges sociales (10)					FZ	18 234	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA	13 414
			- dotations aux provisions				GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
Autres charges (12)					GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	283	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	168 395	
Services et charges	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	1 708	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (3)					GI	1 961	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	37 373	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	37 373	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	8 493	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	8 493	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	28 880	
						GW	28 627	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Nram <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	11 327	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (?) (VII)			HD	11 327	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 635	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (?) (VIII)			HH	1 635	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 692	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	5 035	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	218 804	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	185 519	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	33 285	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		- produits de locations immobilières				
	(3)	Dont			IG	
		- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				
	(4)	Dont			HP	
		- Crédit-bail mobilier *				
	(5)	Dont			HQ	
		- Crédit-bail immobilier				
	(6)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(7)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(8)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(9)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
(10)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 de la loi n° 2018-1024 du 23 août 2018)			RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies A du CGI)					
(11)	Dont transferts de charges			A1	30 596	
(12)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A5		
(13)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	273	
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
(14)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(15)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(16)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(17)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(18)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(19)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(20)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(21)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(22)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(23)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(24)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(25)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(26)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(27)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(28)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(29)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(30)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(31)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(32)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(33)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(34)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(35)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(36)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(37)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(38)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(39)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(40)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(41)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(42)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(43)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(44)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(45)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(46)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(47)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(48)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(49)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(50)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(51)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(52)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(53)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(54)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(55)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(56)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(57)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(58)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(59)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(60)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(61)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(62)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(63)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(64)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(65)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(66)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(67)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(68)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(69)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(70)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(71)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(72)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(73)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(74)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(75)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(76)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(77)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(78)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(79)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(80)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(81)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(82)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(83)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(84)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(85)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(86)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(87)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(88)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(89)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(90)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(91)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(92)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(93)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(94)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(95)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(96)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(97)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(98)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(99)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(100)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(101)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(102)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(103)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(104)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(105)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(106)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(107)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(108)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(109)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(110)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(111)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(112)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(113)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(114)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(115)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(116)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(117)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(118)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(119)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(120)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(121)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(122)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(123)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(124)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(125)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(126)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(127)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(128)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(129)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(130)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(131)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(132)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(133)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(134)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(135)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(136)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(137)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(138)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(139)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(140)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(141)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(142)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(143)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(144)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(145)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(146)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(147)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(148)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(149)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(150)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(151)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(152)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(153)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(154)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(155)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(156)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(157)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(158)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(159)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(160)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(161)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(162)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(163)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(164)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(165)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(166)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(167)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(168)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(169)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(170)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(171)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(172)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(173)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(174)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(175)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(176)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(177)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(178)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(179)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(180)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(181)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(182)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(183)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(184)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(185)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(186)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(187)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(188)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(189)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(190)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(191)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(192)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(193)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(194)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(195)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(196)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(197)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(198)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(199)	Dont cotisations facultatives obligatoires			A9		
(200)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2092.

Désignation de l'entreprise		2B IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conséquences à une évaluation pratiquée au cours de l'exercice ou pendant d'un mois intermédiaire			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 000	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 860	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	55 210	KZ	LA	1 260	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 439	LC	LD	1 133	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	59 509	LO	LP	2 393	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U	500	8V	8W	50		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV			
TOTAL IV			LQ	500	IR	LS	50		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	62 009	OH	OJ	2 443		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminution		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par virement de poste à poste		Évaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par extinction de des titres ou classes de titres ou par annulation de base mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	IX	2 000	
CORPORELLES	Terrains			IP		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IM	872	MN	MO	988
		Matériel de transport			IP		MQ	MR	56 470
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IV	1 823	MT	MU	1 748
		Emballages récupérables et divers			IV		MV	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			IZ		MZ	NB		
Avances et acomptes			ND		NE	NF			
TOTAL III			IY	2 696	NH	NI	59 206		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0W	0X		
	Autres participations			IO		0Y	0Z	550	
	Autres titres immobilisés			IJ		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			IL		2F	2G		
	TOTAL IV			I3		NK	2H	550	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	2 696	OL	OM	61 756		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de poste de la comptabilité des immobilisations

BAGET Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire

Handwritten notes and stamps:
 2 B Promotion Immobilière
 306 rue des Pélicans
 30900 NIMES
 06 64 91 62
 353 819 62
 0055 - Naf 6831Z
 RCS Nimes

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 3**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

Signature
Promotion Immobilière
 206, rue des Pélicans
 30900 NIMES
 Tél 04 66 64 91 62
 Email: 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret: 202 08 626 00055 - Naf 6831Z
 SAS inscrit au RCS Nîmes

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat réglementaire

Désignation de l'entreprise 2B IMMOBILIER Néant

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Dotations : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 000	PF		PG		PH	2 000
TOTAL I		RK	2 000	RM		RN		RO	2 000
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	FR		FS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 758	QE	99	QF	872	QG	984
	Matériel de transport	QH	22 512	QI	12 409	QJ		QK	34 922
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 634	QM	905	QN	1 823	QO	716
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	25 904	QV	13 414	QW	2 696	QX	36 622
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	27 904	ØP	13 414	ØQ	2 696	ØR	38 622

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				RÉPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U3	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général au début (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ	
Total général au cours (NS + NT + NU)								
Total général au début (NW - NY)								
Total général au cours (NW - NY)								

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SALE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat Immatriculé

Handwritten notes and stamps:
 - "Celle des immobilisations" (with arrow pointing to R2)
 - "Celle des débiteurs" (with arrow pointing to R9)
 - Stamp: "30900 NIMES" (with date 01/06/2024)
 - Stamp: "2A Immobilier @wanadoo.fr" (with phone number 04 66 64 91 62)
 - Stamp: "2A Immobilier - Naf 6831Z" (with phone number 04 42 80 00 55)
 - Stamp: "CS Nimes"

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2B IMMOBILIER				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies E du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Z	6A	6B	6C
TOTAL III	7B	7C	7D	7E	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

Handwritten signature and stamp:
2B Promotion Immobilière
 208 rue des Palmiers
 30090 NIMES
 Tél: 04 66 64 91 62
 2-B Immobilier @wananet.fr
 Siret 355 819 686 00045 - Naf 6831Z
 SAS inscrite au RCS N° 355 819 686

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DU L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	120 000		120 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation créés ou remis en garantie * entièrement constituée *)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 482		1 482				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	462 777		462 777					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	522		522					
	Charges constatées d'avance	VS	195		195					
	TOTAUX				VT	584 977	VU	584 977	VV	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus de 1 an au plus		
				1		2		3		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
		à plus d'1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 651		4 651					
	Personnel et comptes rattachés	8C	1 223		1 223					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	6 054		6 054					
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	3 712		3 712					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	21 918		21 918					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	238		238					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
	Groupe et associés (2)	VI	539		539					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
	Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX				VY	38 335	VZ	38 335			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	250 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

2 B Promotion immobilière
 30000 des P...
 30000 NIMES
 Tél. 04 66 64 91 62
 e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 815 626 0005 - Naf 68312
 SAS inscrite au RCS Nimes

SAGE Espaces-comptables Janvier 2004 - État pré-rempli.

Désignation de l'entreprise 2B IMMOBILIER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N. clos le 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	33 285	
	Avantages personnels non déductibles * (sans amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 136	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 49-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	20	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 section D))		RH		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non européens non déductibles (cf. 206-bis)		XX	135	
	Amendes et pénalités		WJ	125	Charges financières (art. 19-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
	Quote-part		Résultats fiscaux nets d'une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats fiscaux nets d'une société à l'article 209 B du CGI		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes					18
		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) long terme					ZN	
		- imposées au taux de 0 %					WN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO	
		- Plus-values nettes à court terme					XR	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					XQ	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-2° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	40 611	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WT	
			- imposées au taux de 0 %				WX	
			- imposées au taux de 19 %				WY	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WZ	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XA	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XB	
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					XC	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (10 ans) (art. 39-1-1°)	K9	Entreprises nouvelles (5 ans) (art. 39-1-2°)	L2	Entreprises d'activités (art. 44 article 4)	L5	
		Zone franchis-bordeaux (ZFR) (art. 11-1-1° et 4°)	OV	Zone d'activités économiques (ZAE) (art. 206)	K3	Zone de création de la défense (41 franchises)	PA	
	Aides liées à l'exportation (art. 91 section 1°)	Exportation de produits	PP	Parcs d'activités à l'exportation (art. 211 section 1°)	1P	Zone franche d'activités (ZFA) (art. 211 section 2°)	XC	
		Exportation de services (art. 91 section 2°)		Zone de revitalisation rurale (ZRR) (art. 211 section 3°)	PC	Zone de réajustement industriel (ZRI) (art. 211 section 4°)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Deductions de crédits à détailler sur feuillet séparé	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	X0	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YH	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YI		
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	Y1	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YB	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	ZI		
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YD	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YJ	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 39-1-1°)	YL		
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (II moins I)		XI	40 611			
		déficit (II moins I)		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				ZM				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	40 611			

2 B Promotion immobilière
 306 rue des Péris
 30000 NIMES
 Tél. 04 66 64 91 62
 e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 815 626 09055
 SAS inscrite au RCE

SAGE Experts-comptables paritar 2024 - Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2B IMMOBILIER

DGFIP 2058 A 2024
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

Signature

2 B Promotion immobilière
306 rue des Pélicans
30900 NIMES
Tél. 04 66 64 91 62
e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
Siret 353 819 626 0055 - Nat 6531Z
SAS inscrite au RCS Nimes

Désignation de l'entreprise 2B IMMOBILIERE			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-11-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1 366
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (VO = ZW à 9T)			YN	VO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligue WI	ligue WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2 B Promotion immobilière
 306 rue des Pélicans
 30900 NIMES
 Tél. 04 66 64 91 62
 e-mail : 2-bimmobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 819 626 00055 - Naf 6831Z
 SAS inscrite au RCS Nimes

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Table with columns for Origines, Renseignements Divers, Engagements, Details des postes, Impôts et taxes, TVA, Divers, and Régime de groupe. Includes sub-sections like 'Affectations' and 'Engagements de crédit-bail'.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

SAEG Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a revies) bis du CGI	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a revies) du CGI	

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme soucies au cours des dix exercices antérieurs (montants relatifs à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. I = S + D + F - G - H	
	À 19% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%			
1	2	3	4	5	6	
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme soucies au cours des dix exercices antérieurs (montants relatifs à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10	21 289				21 289

Cat. 2

Promotion Immobilière
 306 rue des Palicans
 30800 NIMES
 Tél. 04 66 64 91 62
 e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 819 626 00035 - Naf 6831Z
 SAS inscrite au RGS Nîmes

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2B IMMOBILIER Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Calvin - afa
2 B Promotion immobilière
 308 rue des Pélicans
 30900 NIMES
 Tel. 04 66 64 91 62
 e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret 353 819 626 0055 - Nat 68312
 SAS inscrite au RCS Nimes

Désignation de l'entreprise: 2B IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/>																
Exercice ouvert le: 01.01.2023					et clos le: 31.12.2023					Données en nombre de mois		1	2													
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectif moyen du personnel *										YP	1,00															
Dont apprentis										YF																
Dont handicapés										YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																										
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	139 499															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																
TOTAL 1										OX	139 499															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	8															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																
Subventions d'exploitation reçues										OF																
Variation positive des stocks										OD	3 367															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																
TOTAL 2										OM	3 375															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																										
Achats										ON	9 784															
Variation négative des stocks										OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	67 833															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location plus de 6 mois										OS	503															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	283															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																
TOTAL 3										OJ	78 403															
IV - Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	64 471													
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	64 471															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																										
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																										
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	x															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	139 499		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																
Période de référence					GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	3	/	2	0	2	3
Date de cessation										HR																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																										

Carte
2B Promotion Immobilière
 306 rue des Pelicans
 30900 NIMES
 04 66 64 91 62
 e-mail : 2bimmo@wanadoo.fr
 04 66 64 91 62
 SAS inscrite au RCS Nîmes

SAGE Espaces comptables Janvier 2024 - CMI prépartenaire

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2058-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe II de l'EU)

N° de dépôt

(1) Néant

Exercice clos le **31/12/2023** N° SIRET **35381962600055**

Dénomination de l'entreprise **2B IMMOBILIER**

Adresse (voie) **306 RUE DES PELICANS**

Code postal **30000** Ville **NIMES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNÉS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNÉS CORRESPONDANTES	P4	500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

B Promotion Immobilière
 306 Rue des Pelicans
 30000 NIMES
 Tél. 04 66 61 49 62
 e-mail : 2b-immobilier@wanadoo.fr
 Siret : 353 819 626 0055 - N° 68312
 SAs inscrites au RCS Nimes

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M.** Nom patronymique **BALDON** Prénom(s) **ERIC**

Nom marital % de détention **89.80** Nb de parts ou actions **499**

Naissance Date **11/01/1960** N° Département **30** Commune **NIMES** Pays

Adresse : N° **1541** Voie **Chemin de la Capitelle Pointue**

Code postal **30000** Commune **NIMES** Pays **FRANCE**

Titre (2) **Mme** Nom patronymique **CLAPAREDE** Prénom(s) **ANNE MARIE**

Nom marital **BALDON** % de détention **0.20** Nb de parts ou actions **1**

Naissance Date **07/03/1966** N° Département **30** Commune **NIMES** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **1541** Voie **Chemin de la Capitelle Pointue**

Code postal **30000** Commune **NIMES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

“2 B IMMOBILIER”
SOCIETE ANONYME SIMPLIFIEE (SAS)
Au capital de: 7 623 €
Siège social : NIMES (Gard)
306 RUE DES PELICANS

R.C.S. NIMES B 353 819 626

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**APPROBATION DES COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE DIX QUATRE

Et le Trente Mai à neuf heures

**Les associés de la société “2 B” se sont réunis, au siège social, en assemblée générale,
sur convocation faite par le président**

SONT PRESENTS:

- Monsieur Eric BALDON, président, propriétaire de	499	PARTS
- Madame Anne-Marie CLAPAREDE, propriétaire de	1	PART

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Eric BALDON, président de la société, donne lecture de l'ordre du jour suivant:

**- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos au trente un décembre deux mille
VINGT TROIS**

- quitus au président

- affectation des résultats

-transfert du montant du compte report à nouveau en réserve

- questions diverses

4

Monsieur Eric BALDON déclare que le rapport sur les opérations de l'exercice, le compte de résultats et le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Il déclare en outre que pendant ce délai l'inventaire a été tenu, au siège social, à la disposition des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Eric BALDON donne ensuite lecture du rapport sur les opérations de l'exercice social soumis à l'approbation des associés.
Il donne ensuite lecture du compte de résultats, et du bilan desquels il résulte que cet exercice se solde par un bénéfice comptable de 33 285 € .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve sans réserve ni restriction le rapport sur les opérations de l'exercice social, les comptes et le bilan de l'exercice clos le TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation qui précède, l'Assemblée des associés donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial prévu à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ces dirigeants, ou associés, déclare qu'aucune convention entrant dans le cadre de l'article 50 ci-dessus n'a été conclue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé de l'exercice écoulé soit



TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ € (33285€) au compte REPORT A NOUVEAU.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, l'Assemblée des associés reconnaît qu'il lui a été rappelé en tant que de besoin qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des deux premiers et derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter en compte réserve l'intégralité du montant du compte report à nouveau soit la somme trente trois mille deux cent quatre vingt cinq € (33285€) .

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix heures et le procès-verbal rédigé, clos et signé par tous les associés présents, après lecture.

*Certifié conforme
à l'original*
Eric BAZON

2 B Promotion immobilière

306 rue des Pélicans

30900 NIMES

Tel. 04 66 64 91 62

e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr

Siret 353 819 626 00055 Naf 6831Z

SAS inscrite au RCS Nîmes

“2 B IMMOBILIER”
SOCIETE ANONYME SIMPLIFIEE (SAS)
Au capital de: 7 623 €
Siège social : NIMES (Gard)
306 RUE DES PELICANS

R.C.S. NIMES B 353 819 626

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

APPROBATION DES COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE DIX QUATRE

Et le Trente Mai à neuf heures


Les associés de la société “2 B” se sont réunis, au siège social, en assemblée générale, sur convocation faite par le président

SONT PRESENTS:

- Monsieur Eric BALDON, président, propriétaire de	499	PARTS
- Madame Anne-Marie CLAPAREDE, propriétaire de	1	PART

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Eric BALDON, président de la société, donne lecture de l'ordre du jour suivant:

- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos au trente un décembre deux mille VINGT TROIS
 - quitus au président
 - affectation des résultats
 - transfert du montant du compte report à nouveau en réserve
 - questions diverses
- 

Monsieur Eric BALDON déclare que le rapport sur les opérations de l'exercice, le compte de résultats et le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Il déclare en outre que pendant ce délai l'inventaire a été tenu, au siège social, à la disposition des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Eric BALDON donne ensuite lecture du rapport sur les opérations de l'exercice social soumis à l'approbation des associés.
Il donne ensuite lecture du compte de résultats, et du bilan desquels il résulte que cet exercice se solde par un bénéfice comptable de 33 285 € .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve sans réserve ni restriction le rapport sur les opérations de l'exercice social, les comptes et le bilan de l'exercice clos le TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation qui précède, l'Assemblée des associés donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial prévu à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ces dirigeants, ou associés, déclare qu'aucune convention entrant dans le cadre de l'article 50 ci-dessus n'a été conclue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé de l'exercice écoulé soit

9

TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ € (33285€) au compte REPORT A NOUVEAU.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, l'Assemblée des associés reconnaît qu'il lui a été rappelé en tant que de besoin qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des deux premiers et derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter en compte réserve l'intégralité du montant du compte report à nouveau soit la somme trente trois mille deux cent quatre vingt cinq € (33285€).

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix heures et le procès-verbal rédigé, clos et signé par tous les associés présents, après lecture.

*Certifié
conforme à l'original
L'nic BARDON*

2 B Promotion immobilière
306 rue des Pélicans
30900 NIMES
Tél. 04 66 64 91 62
e-mail : 2-b-immobilier@wanadoo.fr
Siret 353 819 626 00055 - Naf 6831Z
SAS inscrite au RCS Nîmes